



MANZ PRIVACY HOTELS
SWITZERLAND

FEEL THE DIFFERENCE...

Hotel Continental Lausanne - Switzerland Banquets & Séminaires



www.hotelcontinental.ch

HOTEL CONTINENTAL | Place de la gare 2 | 1003 Lausanne - Switzerland
Phone: +41 (0) 21 321 88 00 | Fax: +41 (0) 21 321 88 01 | meeting@hotelcontinental.ch

Nous vous proposons...

5 salles de conférence, qui peuvent accueillir de 2 à 140 personnes.

Les salles ont été rénovées en 2014, nous avons créé 2 petites salles supplémentaires, de 30m² chacune, qui servent aussi bien de salles individuelles que de salles de groupe, en combinaison avec une salle plénière plus spacieuse avec toutes les installations techniques et informatiques indispensables de nos jours.



Lausanne, lieu d'affaires

Lausanne se trouve au cœur de la partie francophone de la Suisse et est connue comme étant la «Capitale Olympique». Avec le musée olympique, le Léman ou ses innombrables parcs, Lausanne offre des conditions parfaites pour les Incentives et des programmes-cadres captivants. Situé directement en face de la gare et à côté du métro M2, l'hôtel Continental dispose de liaisons directes avec les quartiers d'affaires et de shopping à et aux alentours de Lausanne.

Chambres



L'hôtel Continental propose aux clients business, ainsi qu'aux touristes, tout le confort dans une ambiance moderne avec une infrastructure actuelle. Les 116 chambres sont équipées d'un bureau, du WIFI gratuit, d'une télévision à écran plat, d'un coffre-fort pouvant accueillir un ordinateur portable, d'une climatisation (individuellement contrôlable) et de fenêtres à double vitrage.

Nos forfaits séminaire*

*Valable pour des réunions à partir de 10 personnes

Forfait journalier,

Incluant :

-  Salle de conférence avec équipement (Écran, Beamer, Flipchart)
-  Eau minérale en salle
-  Pause-café le matin et l'après-midi
-  Repas du midi
-  WIFI gratuit pour tous les participants

CHF 99.00 par personne et par jour

Forfait ½ journée (avec repas),

Incluant :

-  Salle de conférence avec équipement (Écran, Beamer, Flipchart)
-  Eau minérale en salle
-  Pause-café le matin ou l'après-midi
-  Repas du midi
-  WIFI gratuit pour tous les participants

CHF 77.00 par personne et par jour

Forfait ½ journée (sans repas),

Incluant :

-  Salle de conférence avec équipement (Écran, Beamer, Flipchart)
-  Eau minérale en salle
-  Pause-café le matin ou de l'après-midi
-  WIFI gratuit pour tous les participants

CHF 40.00 par personne et par demi-journée

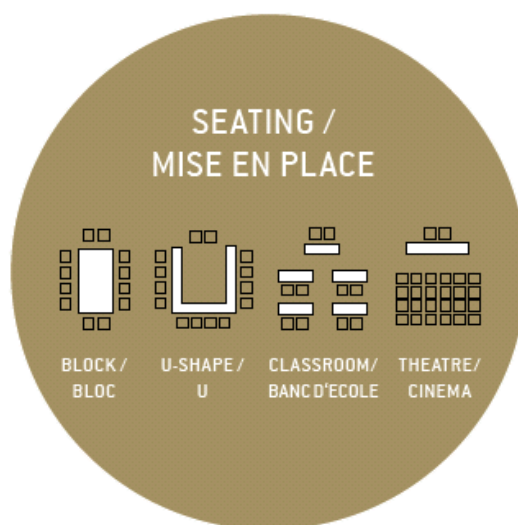
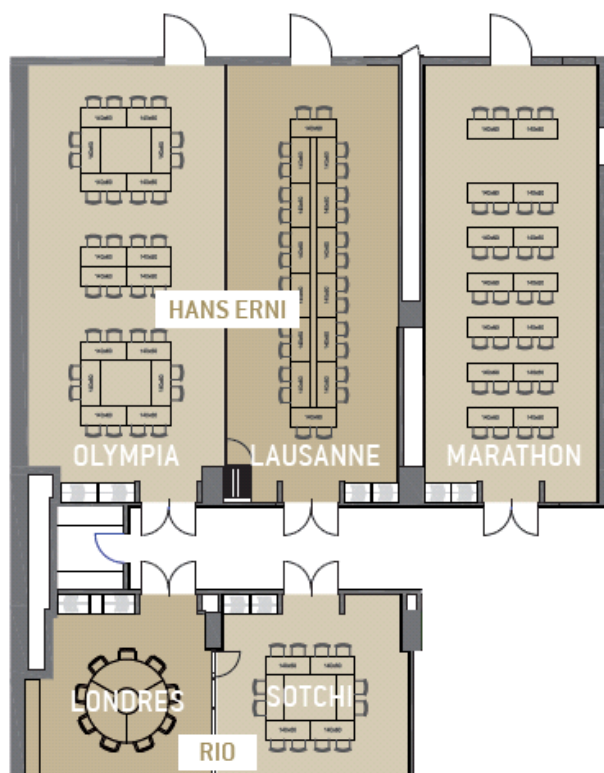
Séminaire résidentiel : Nous vous proposons volontiers des tarifs préférentiels pour les nuitées en cas de besoin, pour vous ou vos participants.



FEEL THE DIFFERENCE...

Hotel Continental
Lausanne - Switzerland

Nos salons



	Bloc	U	Banc d'école	Cinéma/ Théâtre	Dimensions	Surfaces
Hans Erni	50	50	60	100	12.5x13.5m	168.5m ²
Lausanne	32	30	30	50	12.5x7m	77m ²
Olympia	32	30	30	45	12.5x6m	75m ²
Marathon	32	30	30	45	12.5x6m	75m ²
Rio	22	20	20	25	5.7x11m	64m ²
Londres	12	10	10	10	5.7x5m	29m ²
Sotchi	12	10	10	10	5.7x6m	34m ²

Hauteur sous plafond de nos salons : 2m55

Notre offre de restauration

Pause

Café d'accueil à CHF 7.00

-  Viennoiseries cuites sur place
-  2 jus de fruits
-  Café et thé

Pause-Café à CHF 9.00:

-  Viennoiseries (le matin), petits gâteaux (l'après-midi)
-  Panier de fruits frais
-  2 jus de fruits
-  Café et thé

Restaurant

Bella Vita

Restaurant italien chaleureux, idéal pour un repas convivial entre collègues. Au menu : pâtes fraîches, pizzas cuites au feu de bois et spécialités méditerranéennes préparées avec des produits de qualité. Ambiance décontractée, service rapide et portions généreuses — parfait pour combiner plaisir et efficacité pendant la pause déjeuner.

Il Ticino

Cuisine raffinée aux accents ticinois dans un cadre élégant et lumineux. Plats savoureux élaborés à partir de produits frais, avec des formules adaptées aux groupes. L'endroit se prête bien à un moment plus feutré, idéal pour poursuivre les échanges du séminaire autour d'un repas équilibré et gourmand.

Apéritif

Une envie spéciale, nous sommes bien sûr ouverts à toute demande et vous proposons une offre personnalisée et adaptée à vos besoins.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Prestations

L'hôtel s'engage à traiter toute commande avec le plus grand soin. Il s'efforce de réaliser la manifestation en temps voulu et de manière irréprochable. Dans le choix de la nourriture et des boissons, une importance particulière est accordée à la qualité irréprochable des produits. La réservation des salles de conférence et de banquets ainsi que les autres livraisons et prestations convenues sont réputées fermes après confirmation écrite.

2. Tarifs

La TVA et le service sont compris dans les Prix. Les factures de l'hôtel doivent être réglées dans leur intégralité dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation.

3. Modifications minimales

En cas de modification à court terme de l'offre du marché, l'hôtel se réserve le droit de modifier sensiblement la livraison de ses prestations à la suite de la hausse massive des prix due à la pénurie de marchandises. Pour ce faire, l'hôtel tient spécifiquement compte de l'intérêt du client et offre une prestation de même valeur.

4. Nombre de participants

Le client doit communiquer à l'hôtel le nombre définitif de participants au plus tard sept jours ouvrables avant la date de la manifestation. Si le jour de la manifestation, le nombre réel de participants est inférieur au nombre définitif annoncé, l'hôtel facturera le nombre définitif.

5. Conditions d'annulation

a) Si une manifestation ne peut pas être réalisée et que l'hôtel n'en est pas responsable, ce dernier se réserve le droit de facturer les frais générés en fonction de la date de l'annulation écrite comme suit :

Pour l'utilisation des salles de banquet et de séminaires, forfaits et coûts de menu	
Jours avant la manifestation	Frais d'annulation
14 jours ou +	Aucun frais
Entre 14 et 7 jours	50% des prestations réservées
Entre 7 et 0 jour(s)	100% des prestations réservées

Dans tous les cas, les éventuelles prestations particulières convenues et rendues inutiles à la suite de l'annulation sont soumises à indemnisation.

b) Si l'hôtel a tout lieu de penser que la manifestation menace d'entraver le bon fonctionnement de son activité, ou de mettre en péril sa sécurité ou sa réputation, il est autorisé à refuser la manifestation sans indemnité.

c) Si l'hôtel ne peut pas réaliser une manifestation à la suite de cas de force majeure (incendie, grève, etc.) ou à des influences exceptionnelles imprévues, la manifestation est annulée sans indemnité.

6. Dommages

a) Le client doit répondre des éventuelles pertes et détériorations occasionnées par ses collaborateurs, auxiliaires ou participants à la manifestation. Il lui incombe de souscrire à cet effet une assurance adaptée.

Pour prévenir toute éventuelle détérioration des murs, l'installation de matériel de décoration et d'autres objets doit toujours être convenue avec l'hôtel.

Dans tous les cas, le client se porte garant de la conformité de ce type de matériel aux normes d'incendie. A cet effet, l'hôtel peut demander une attestation correspondante.

b) L'hôtel ne se porte garant de toute éventuelle perte ou détérioration des objets apportés que si sa responsabilité est engagée.

7. Prestations de tiers et prestations particulières

Dans la mesure où, conformément à l'accord, l'hôtel fournit au client des installations techniques ou autres provenant de tiers, il agit au nom et pour le compte du client. Ce dernier est responsable de leur bon traitement et de leur restitution réglementaire et libère l'hôtel de toutes les prétentions de tiers. L'hôtel perçoit des frais de commission pour les installations techniques louées ainsi que pour les artistes et les musiciens.

8. Nourriture et boissons

La nourriture et les boissons doivent être fournies par l'hôtel sauf stipulation écrite contraire dans certains cas exceptionnels (spécialités nationales, etc.) sous réserve du paiement de frais de service ou d'un droit de bouchon.

9. Droit de bouchon

Si pour une raison exceptionnelle vous désirez apporter vos vins, ou champagne, nous appliquerons un droit de bouchon de 15.-/bt de vin suisse, 30.-/bt de vin étranger ou de champagne et 80.-/bt alcool fort, le prix peut varier selon la taille du contenant.

10. Petites annonces / autre publicité

Les petites annonces et autres publicités faisant référence aux manifestations organisées au sein de l'hôtel requiert en principe l'autorisation écrite préalable de ce dernier. En cas de publication sans l'autorisation, l'hôtel peut refuser la manifestation ; dans ce cas, le chiffre 5 susmentionné s'applique.

Toute manifestation publique, fait office d'une demande obligatoire auprès de la Police du Commerce de la Ville de Lausanne, au moins 1 mois à l'avance. L'autorisation accordée sera facturée par l'hôtel auprès du requérant (*montant variable*). En cas d'annulation ou de retrait de la demande d'autorisation par le demandeur, l'émolument sera dans tous les cas facturés.

11. Assurance

L'hôtel refuse toute responsabilité en cas de vol et de détérioration des objets, vêtements et équipements apportés.

12. Paiements

Pour les manifestations dont le chiffre d'affaires total est supérieur à CHF 3'000.-, l'hôtel peut demander le paiement d'un acompte convenu au préalable entre les parties. Dans des cas exceptionnels, il est possible d'établir un autre accord écrit à cet effet. Le paiement du solde ainsi que les éventuelles prestations complémentaires et prestations de tiers sont exigibles une fois la manifestation achevée dans un délai de 30 jours sur la base de la facture détaillée.

13. Garanties

L'hôtel est autorisé, lors de la conclusion du contrat avec le client, à demander un acompte raisonnable ou une garantie se présentant sous la forme d'une carte de crédit. Si un paiement n'est pas effectué en temps voulu, le signataire donne par la présente son accord irrévocable pour que le montant facturé soit débité de la carte de crédit indiquée dans la confirmation.